

Annexe 77-13 : Barème départemental

LIBELLE	POINTS	PRIORITE	OBSERVATIONS
BONIFICATIONS RELEVANT DES PRIORITES LEGALES			
Mesure de carte sur école d'origine : fusion, scission, transformation et transfert	999		
Mesure de carte "TRS" sur poste de même nature circonscription et circonscriptions limitrophes	999		
Mesure de carte sur poste de même nature commune et communes limitrophes	600		
Mesure de carte "TRS" sur tous les postes d'adjoints y compris les postes de titulaires remplaçants circonscription et circonscriptions limitrophes	500		
Mesure de carte sur poste de même nature circonscription et circonscriptions limitrophes	500		
RQTH enseignant, RQTH conjoint ou maladie grave ou handicap d'un enfant avec avis recueilli du médecin du travail et décision de la DASEN	400		
RQTH enseignant	250		
Fonctions exercées dans les écoles et les établissements relevant d'un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles (arrêté ministériel du 16 janvier 2001) (minimum 5 années de services effectifs et continus)	50		Bonification réservée aux ineat
Exercice en REP ou REP+ (minimum 5 années de services effectifs et continus)	50		
Ancienneté de fonction au sein de l'éducation nationale 10 points/an, 10/12ème de point/mois et 10/360ème de point/jour Pour les non titulaires, l'ancienneté de fonction est égale à 3,333	10		
Directeur d'école (par an consécutif) pour les vœux formulés sur des postes de direction	20		maximum 100 points

LIBELLE	POINTS	PRIORITE	OBSERVATIONS
Directeur d'école par intérim ayant la liste d'aptitude de directeur au moment du mouvement pour les vœux formulés sur des postes de direction	20		Plus 40 points si l'enseignant redemande en 1er vœu le poste sur lequel il a exercé les fonctions d'intérim
Points de fonction dans l'ASH pour les enseignants non titulaires du titre professionnel requis et affectés à l'année sur un poste entier dans l'ASH (par an consécutif)	20		maximum 80 points
Agents affectés sur un poste UPE2A à titre provisoire et obtenant la certification FLS durant l'année scolaire N	45		si poste actuel demandé
Rapprochement de conjoint sans enfant	30		sur la commune professionnelle du conjoint ou communes limitrophes si commune de la résidence professionnelle ne comprend aucune école
Rapprochement de conjoint avec enfant	40		sur la commune professionnelle du conjoint ou communes limitrophes si commune de la résidence professionnelle ne comprend aucune école

LIBELLE	POINTS	PRIORITE	OBSERVATIONS
Renouvellement du 1er vœu à condition que celui-ci porte sur un vœu précis école (vœu simple)	20		maximum 60 points
BONIFICATIONS NE RELEVANT PAS DES PRIORITES LEGALES			
Point par enfant de moins de 18 ans le 31 août n	1		
Point par enfant né jusqu'au terme de la phase télématique de recensement des vœux	1		
Réintégration de détachement, congé parental, congé de longue durée ou PACD-PALD sur commune du dernier poste occupé ou communes limitrophes si aucun poste n'est proposé au mouvement dans cette commune	9		
Stagiaire CAPPEI obtenant la certification durant l'année scolaire N et sollicitant en 1er vœu le poste détenu à la rentrée N-1	9		
Parents isolés	9		